



Association Française Janusz KORCZAK

Association socio-éducative et culturelle pour le respect de l'enfant — Loi 1901, J.O. n° 80/1974



Siège social : 6 quai d'Orléans, 75004 Paris — <http://korczak.fr> ET <http://roi-mathias.fr>

Adresse postale, Documentation : AFJK, 11 rue Émile Durkheim, 75013 Paris

Tél. Fax 01 44 24 90 00 — Adresse E-mail : contact@afjk.org

Siret n° 452 209 315 00012 — 9220 APE : 9499Z

Paris, 10 juillet 2013

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AFJK

Convoquée le **samedi 29 juin 2013** à 10h dans les locaux de la Maison des associations de Paris 4e,
38 bd Henri-IV, Paris 4e.

Après l'accueil des personnes présentes et validation des pouvoirs accordés aux différents membres adhérents, comptant 12 membres présents ou représentés pour un quorum de neuf, constatant que l'Assemblée avait été régulièrement convoquée et que le quorum étant atteint, il est procédé à l'ouverture de l'Assemblée générale de l'AFJK le samedi 29 juin 2013 à 10h30. L'assemblée désigne Monsieur Bruno Jarry comme rapporteur chargé d'établir le présent relevé de décision.

Ordre du jour

1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation
2. Rapport moral et rapport d'activité 2012
3. Rapport financier 2012
4. Votes des rapports statutaires
5. Projets des activités en 2013 et adoption du budget prévisionnel 2013
6. Débat sur les orientations de l'association et ses possibilités de développement
7. Prises de position de l'association dans les campagnes et réformes en cours concernant l'enfance et l'éducation
8. Élections pour le renouvellement du CA
9. Répartition des tâches et des missions

Relevé de décision

1. La présentation du rapport moral et du rapport d'activité est approuvée à la majorité des présents avec, successivement : 0 abstentions, 3 votes négatifs et 9 votes « pour », et 3 abstentions, 2 votes contre et 7 « pour ».
2. Le rapport financier est approuvé avec 2 abstentions, 3 votes négatifs et 7 votes « pour ».
3. Après en avoir délibéré, l'assemblée se prononce pour la mise en œuvre d'un groupe de travail préparant une refondation de l'association afin de définir de nouveau son projet associatif, son objet, sa stratégie de développement, ses moyens, ses modalités de pouvoir et de délégation.
4. Il est procédé aux élections au Conseil d'administration, pour rappel actuellement composé de cinq membres : Nadine Brochet, Wieslaw Dabrowski, Bruno Jarry, Bernard Lathuillière et Jean-Marie Laude. Compte tenu des postes vacants, deux nouveaux membres sont élus à l'unanimité : Mesdames Gisèle Jamet et Paulette Pastor (cf. liste du CA renouvelé en annexes).
5. Les points 5,6,7 et 9 de l'ordre du jour n'ayant pu être examinés, sont confiés à l'examen du Conseil d'administration renouvelé. Lequel s'engage à mettre en œuvre le groupe de travail dès la rentrée.
6. Un compte rendu plus détaillé du déroulé et des débats est tenu à la disposition des membres adhérents sur simple demande de leur part.

Le président de l'AFJK

Bernard Lathuillière